

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU DON EN CONFIANCE

SOLIDARITÉS INTERNATIONAL OBTIENT LE LABEL "DON EN CONFIANCE"



À l'issue de la période d'instruction de sa candidature, Solidarités International a obtenu le label "Don en confiance" le 23 février 2017. Cette labellisation signifie que Solidarités International satisfait aux quatre grands principes du Don en confiance : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité.

Ce label est délivré pour trois ans renouvelables, pendant lesquels un contrôle continu de respect de ces exigences est assuré par le Don en confiance.

Jean-Pierre Duprieu, président du Don en confiance, déclare : « *Je tiens à saluer l'engagement de Solidarités International dans cette démarche exigeante. L'association rejoint ainsi le collectif des organisations labellisées "Don en confiance", pour nourrir toujours plus la confiance du public.* »

Acteur majeur du combat pour l'eau depuis 1980, l'association humanitaire **SOLIDARITÉS INTERNATIONAL** vient en aide aux personnes frappées par les conflits, les épidémies et les catastrophes naturelles. Une aide qui leur est apportée en mains propres et qui répond en toute dignité à leurs besoins vitaux : boire, manger, s'abriter.

Intervenant sur le terrain des crises les plus sévères, ses équipes humanitaires combattent chaque jour un fléau qui tue 2,6 millions de personnes chaque année : les maladies liées au manque d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement.

Plus d'infos sur www.solidarites.org

La liste des organisations labellisées "Don en confiance" est en ligne sur :
www.donenconfiance.org/organisations-labellisees

LE RÔLE DU DON EN CONFIANCE

Le Don en confiance, organisme à but non lucratif, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires soucieuses de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Il exerce depuis près de 30 ans la mission de contrôle de l'appel public à la générosité. Son action se fonde sur l'élaboration de règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en confiance, l'octroi, sur une base volontaire, d'un label "Don en confiance" aux organisations d'intérêt général, toute cause confondue, et le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent *de facto*. À ce jour, le Don en confiance rassemble plus de 80 organisations labellisées suivies par une centaine de contrôleurs bénévoles experts.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations labellisées ainsi que la liste de celles-ci :

www.donenconfiance.org



SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Marie-Pierre MEDOUGA-NDJIKESSI

 Au siège : 01 53 36 35 02/03 / portable : 06 22 78 71 38 / à l'agence, MP & C : 01 39 72 80 99

 www.mp-c.eu / agencerp@orange.fr / servicepresse@mp-c.eu

 Twitter : @mapyntonga

Avec le soutien de



MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS